

Marie-Laure Grignet  
 29/07/2020

## CONDUCTRICE ACCOMPAGNATRICE DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

---

### *En bref...*

La conductrice accompagnatrice de personnes à mobilité réduite transporte, avec un véhicule spécialement aménagé, des personnes n'ayant pas la capacité physique ou l'autonomie suffisante pour se déplacer seules. Elle prend en charge l'usager au pied de son domicile, soit à heure fixe tous les jours (pour aller au travail, en formation...), soit pour un trajet ponctuel (loisirs...). Elle met en place une rampe d'accès pour les fauteuils roulants et aide les usagers à monter dans le véhicule, elle fixe au sol ces fauteuils, s'assure que tous les passagers sont bien installés et conduit avec prudence. Ponctualité, patience, sens des contacts et organisation lui sont indispensables.

### *Dans le détail...*

#### **Assurer le transport de personnes à mobilité réduite, dans des conditions optimales**

La conductrice accompagnatrice de personnes à mobilité réduite transporte des enfants, des adultes ou des personnes âgées n'ayant pas la capacité physique ou l'autonomie suffisante pour se déplacer seules. Les usagers de ce service peuvent être atteints d'une déficience motrice, sensorielle ou intellectuelle ; d'autres connaissent une perte d'autonomie temporaire (liée à un accident...).

Avec un véhicule spécialement adapté, la conductrice accompagne ces personnes sur leurs lieux de formation (de l'école à l'université), de travail (bureau, ESAT...), pour une visite médicale, pour faire leurs courses, pour voir des proches, pour des activités de loisirs...

Selon le cas, ces déplacements sont réguliers (aller en formation...) ou ponctuels (visite chez un médecin...).

#### **Des bénéficiaires du service sélectionnés**

Quand le service est assuré par une société de transports en commun par exemple, le bénéfice de ce service est facturé bien en dessous de ses coûts. L'accès à cette prestation passe alors généralement par une instruction de dossier et un examen en commission. Les critères portent notamment sur :

- le degré de handicap de la personne, afin de s'assurer que le TPMP n'est pas utilisé par convenance personnelle au détriment des transports en commun classiques
- des conditions de ressources
- la priorité donnée parfois aux trajets réguliers pour aller au travail, se former... par rapport à ceux concernant les courses, les loisirs...

De plus, l'organisateur de ce mode de transport veille à ne mettre dans le même véhicule des personnes dont le handicap serait incompatible avec la tranquillité des autres usagers.

#### **L'organisation du transport**

La conductrice utilise généralement un véhicule pouvant transporter 8 passagers au maximum s'il ne comporte que des places assises et moins, en fonction du nombre d'espaces équipés pour les fauteuils roulants manuels ou électriques.

Elle prend en charge l'usager au pied de son domicile, soit à heure fixe tous les jours, soit sur la base d'une réservation effectuée la veille par exemple. Pour ne pas pénaliser les autres usagers, elle attend rarement plus de cinq minutes, mais dispose toujours du numéro de téléphone de la personne pour la joindre en cas d'absence.

Elle aide la personne à s'installer, sans la porter ni l'aider physiquement, seul l'ambulancière étant qualifiée pour cette activité. De même, seule une ambulance peut prendre en charge une personne qui revient d'une hospitalisation par exemple.

Si la personne est en fauteuil roulant, la conductrice utilise une plate-forme élévatrice ou met en place une rampe à l'arrière du véhicule pour qu'elle prenne place dans l'habitacle ; elle fixe le fauteuil au sol dans des rails et avec un système d'attache spécifique. Elle vérifie que chaque passager a bien

enclenché sa ceinture de sécurité.

A l'arrivée, elle s'arrête sur un parking, un emplacement réservé au stationnement des personnes en situation de handicap... Quand elle ne peut pas faire autrement, elle stationne sur la voie publique en mettant en marche ses feux de détresse. Elle peut assurer l'encaissement du coût du transport.

### Des points communs avec d'autres conducteurs

La conductrice connaît bien l'agglomération ou le secteur sur lequel elle intervient. Elle choisit son itinéraire en fonction des autres usagers à récupérer, de la circulation (trafic, travaux...). Lors du trajet, elle conduit avec souplesse, veille à la sécurité et au confort des passagers. Elle échange avec les usagers qui souhaitent bavarder ou au contraire respecte leur silence.

Elle est toujours munie d'un téléphone portable pour joindre son responsable ou les secours en cas d'incident.

Le métier demande bien sûr conduite en souplesse et la maîtrise de la réglementation routière. La conductrice contrôle régulièrement l'état du véhicule : niveaux, fonctionnement de l'élévateur, organes de sécurité intérieurs, feux et clignotants, niveaux... Elle veille également à sa propreté.

### Résistance physique, ponctualité, patience, sens des contacts et organisation

Une certaine résistance physique est nécessaire quand il faut aider les personnes en fauteuil roulant à gravir la rampe d'accès par exemple.

Ponctualité, patience, sens des contacts, courtoisie et organisation sont indispensables à cette professionnelle.

Comme pour la porteuse de repas par exemple, le métier permet de nouer des relations, parfois régulières et durables, avec les usagers. La conductrice sait s'adapter aux différents handicaps et faire face à la diversité des situations rencontrées.

Ce métier peut constituer une reconversion pour une conductrice de bus, une chauffeuse de taxi... Avec de l'expérience, cette professionnelle peut encadrer une équipe de conducteurs.

## Quelle formation ?

### Niveau de formation

#### Il faut avoir au minimum un niveau Collège

Pour accéder à ce métier, les employeurs recherchent des candidats qui possèdent le permis de conduire B (VL) depuis plus de 2 ans, permettant la conduite d'un véhicule pesant moins de 3.5 tonnes, dans la limite de 9 places assises (siège du conducteur compris).

Ils apprécient que les candidats :

- aient suivi la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ; celle-ci est souvent proposée lors de la prise de fonction
- possèdent une première expérience dans le transport de voyageurs, voire un diplôme dédié à cette activité
- connaissent le monde du handicap.

Une fois recruté, le conducteur est formé en interne et éventuellement parrainé par un conducteur expérimenté.

Différentes structures proposent une formation de niveau CAP intitulée "conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite", accessible par la formation continue ou la VAE. D'autres organismes proposent des modules de formations dédiés à l'activité, de quelques jours à quelques semaines.

Dans la fonction publique territoriale (quand les collectivités locales gèrent en direct leur réseau de transports en commun) ou dans la fonction publique hospitalière, le recrutement s'effectue par candidature spontanée (sans concours) et les agents appartiennent aux corps suivants de catégorie C :

- "adjoint technique territorial"
- "ouvrier professionnel qualifié" dans la fonction publique hospitalière.

### Diplôme(s) le(s) plus adapté(s) :

CAP "agent d'accueil et de conduite routière, transport de voyageurs"

## Combien gagne-t-on ?

En général, on débute sa carrière entre le SMIC et 1800 euros brut par mois, et on peut gagner jusqu'à 1800 euros brut en fin de carrière.

Les revenus varient selon le type d'organisme employeur.

Dans la fonction publique, ils sont liés au corps auquel appartient ce professionnel et à ses échelons (ancienneté).

Dans le secteur privé, la rémunération varie notamment en fonction de la convention collective dont dépend l'employeur, que ce soit celle :

- des transports routiers (dans laquelle le métier est cité explicitement) pour les sociétés de transports urbains ou les entreprises spécialisées dans cette activité
- du secteur social (numéro 66) pour les Etablissement et Service d'aide par le Travail (ESAT) par exemple
- des établissements médicalisés (numéro 51).

## Quelles perspectives d'emploi ?

### Tendance nationale difficile

Le Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) est assuré par :

- des associations qui se consacrent uniquement à cette activité
- des sociétés de transports en commun qui assurent une délégation de service public ; il est alors possible que le conducteur alterne entre l'activité de chauffeur de bus et celle de conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite
- des collectivités territoriales qui gèrent en direct leur réseau de transports en commun
- des entreprises privées à but lucratif
- des structures médicosociales qui disposent d'un nombre limité de véhicules pour assurer chaque jour le trajet domicile/établissement de leurs usagers
- plus rarement, enfin, des établissements hospitaliers.

Du fait de cette diversité des acteurs notamment, le coût pour l'usager peut s'avérer très variable : dans le meilleur des cas, certaines collectivités ont fait le choix qu'il soit identique à celui d'un déplacement en transports en commun.

Cette offre de transport vient compléter le panel de services proposés aux personnes en perte de mobilité, comme les vélos taxis dans certaines agglomérations, la location de voitures adaptées aux personnes en fauteuil roulant qui sont toujours en capacité de conduire. Enfin seuls quelques très rares taxis sont aménagés pour prendre en charge une personne à mobilité réduite (siège passager pivotant vers l'extérieur).

Le secteur est en pleine évolution et devrait se structurer progressivement, par une meilleure reconnaissance du métier, des normes plus précises sur l'aménagement des véhicules...

Dans un contexte un peu particulier, certaines entreprises et associations proposent de conduire le véhicule d'une personne temporairement immobilisée.

Il y a peu d'offres d'emploi publiées pour ce métier, même si ce type de service est présent dans toutes les grandes agglomérations.

### Statuts professionnels

Salarié du secteur privé

Fonctionnaire

### Offres d'emploi

**Pôle emploi :**

- N4102 : Conduite de transport de particuliers : <http://offre.pole-emploi.fr/resultat?rome=N4102>

### Familles d'intérêts

Technique

### Domaine professionnel

Transport, Logistique, Manutention

Sous-domaine : *Transport routier*

Sous-famille : *Conduite d'engins ou de véhicules*

## Conditions de travail

### DÉPENSE PHYSIQUE

Dépense modérée et ponctuelle

### HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Horaires décalés  
Travail le samedi ou le dimanche

### ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

#### Intérieur - Plein air

Intérieur

#### Milieu de travail

Bruits ou vibrations  
Risques d'accidents

### CAPACITÉS PHYSIQUES

Soulever, transporter  
Pousser, tirer  
Rester assis plusieurs heures  
Utiliser les bras, les mains, les doigts  
Parler  
Entendre  
Voir  
Marcher

## Autres appellations du métier

chauffeuse accompagnatrice de personnes à mobilité réduite  
chauffeuse pour personnes à mobilité réduite

conductrice de personnes handicapées  
conductrice TPMR

## Documentation

### ONISEP

- Parcours : Les métiers du transport et de la logistique - Kiosque : Commerce, Transports, Logistique

### ROME

- N4102 : Conduite de transport de particuliers : <http://recrutement.pole-emploi.fr/fichesrome/ficherome?codeRome=N4102&domaine=Candidat>

### BPI France création

Services à la personne  
Services aux personnes âgées et marchés de la dépendance  
Transport de personnes alternatif, VTC et éco-mobilité

### Répertoire des métiers territoriaux du CNFPT

E3D-26 Chauffeur ou chauffeuse : <http://www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers/metier/details/E3D-26>

## Sites utiles

### Adessa Domicile - Fédération Nationale Aide, Accompagnement et Soins A la Personne

<https://www.adessadomicile.org>  
Réseau d'entreprises associatives et des structures à but non lucratif d'aide, de soins à domicile et de services à la personne. Informations sur le secteur d'activité, offres d'emploi...

### FNTV Fédération Nationale des Transports de Voyageurs

<https://www.fntv.fr>  
Informations sur le secteur du transport routier de voyageurs.

© Parcouréo, Fondation JAE - Tous droits réservés